

# Alexandre Victoroff

Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles

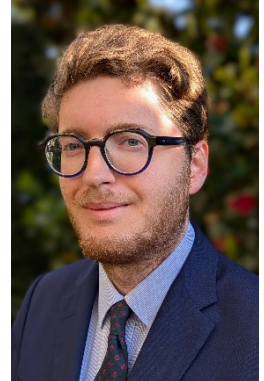
**Adresse :** Faculté de droit et des sciences  
politiques de Nantes Université  
Chemin de la Censive du Tertre  
BP 81307 44313 Nantes cedex 3

**Courriel :** [alexandrevictoroffam@gmail.com](mailto:alexandrevictoroffam@gmail.com)

**Nationalités :** française,  
belge

**Année de naissance :** 1995

**Langues de travail :** français, anglais (TOEIC 980/990), allemand (notions)



## Emplois

- Depuis 2024 **Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles**  
Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes Université  
Membre de l'Institut de recherche en droit privé (IRDP)
- 2022-2024 **Attaché temporaire d'enseignement et de recherche**  
Université Paris-Nanterre
- 2019-2022 **Doctorant contractuel**  
Université Paris-Nanterre

## Formation

- 2024 **Docteur en droit privé et sciences criminelles**, *félicitations du jury, autorisation de publier en l'état, proposition aux prix de thèse ainsi qu'à une subvention en vue de la publication*  
Thèse honorée du *Prix de l'Ordre des avocats aux conseils* et du *Prix Albert Viala de l'Institut de France*  
Université Paris-Nanterre (soutenance le 10/01/2024)  
Sujet : Le contrôle de proportionnalité – Analyse de l'émergence d'un contrôle concret de la hiérarchie des normes par le juge judiciaire.  
Jury présidé par le Professeur Hugues Fulchiron, avec les professeurs Pascale Deumier et Judith Rochfeld (Rapporteurs), Olivier Deshayes et Soraya Amrani-Mekki (Directrice de thèse).
- 2019 **Master 2 Droit privé fondamental**, *mention très bien, major de promotion*  
Université Paris-Nanterre  
Rédaction d'un mémoire de recherche : « *Faut-il supprimer la réserve héréditaire ?* »
- 2019 **Examen d'entrée au Centre de formation professionnelle des avocats (CRFPA)** Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

2018 **Master 1 Droit mention carrières judiciaires et sciences criminelles, mention assez bien** Université Paris-II Panthéon-Assas

2017 **Licence en Droit** Université Paris-II Panthéon-Assas

## Enseignements

### Cours magistraux

Matière	Niveau	Année	Lieu	Équipe de TD
Procédures commerciales	M2	2025-2026	Nantes Université	Non
Procédures familiales	M2	2024-2026	Nantes Université	Non
Procédures civiles d'exécution	M1	2024-2026	Nantes Université	Oui
Ateliers de droit civil	M1	2024-2025	Nantes Université	Non
Droit judiciaire privé	L3	2024-2026	Nantes Université (Campus de Nantes et La Roche-sur-Yon)	Oui
Raisonnement juridique appliqué au droit des personnes	L1	2023-2024	Université Paris-Nanterre	Non

### Travaux dirigés

Matière	Niveau	Année	Lieu
Tutorat préparation au concours de l'ENM	M2	2020-2021	Université Paris-Nanterre
Droit des régimes matrimoniaux	M1	2019-2021	
Procédure civile	L3	2022-2023	
Droit des biens	L3	2021-2022	
Droit des contrats spéciaux	L2-L3	2020-2023	
Droit des contrats	L2	2019-2024	
Droit de la responsabilité civile	L2-L1	2019-2024	
Droit pénal	L1	2023-2024	
Droit de la famille	L1	2019-2020	

## **Autres activités pédagogiques**

2024-2025 : Direction de 7 mémoires de recherche au sein du M2 Procédures de Nantes Université

## **Activités administratives**

---

2026- : Membre élu du Conseil de laboratoire de l'IRDP

2024-2025 : Membre de la Commission d'attribution des contrats doctoraux de l'Institut de Recherche en Droit Privé de Nantes Université

## **Activités scientifiques**

---

### **Articles et notes**

2026 :

- « Assignation à jour fixe comportant copie de la mauvaise déclaration d'appel : esprit du formalisme excessif es-tu là ? », Note sous Cass 2<sup>e</sup> Civ. 20 novembre 2025, n°22-24.848, *Gazette du Palais*, Lextenso, 2026, n°3, p. 70.

- « Pas de péremption en l'absence de diligences mises à la charge des parties : extension explicite en procédure orale », Note sous Cass 2<sup>e</sup> Civ. 11 septembre 2025, n°23-14.491, *Gazette du Palais*, Lextenso, 2026, n°3, p. 62.

- « Aide juridictionnelle et délai d'appel : le *dies a quo* désormais fixé à la désignation du dernier avocat », Note sous Cass. 2<sup>e</sup> Civ. 11 décembre 2025, n°22-23.733, *Dalloz Actualité*, 9 janvier 2025.

2025 :

- « Pas d'appel immédiat contre l'ordonnance du juge de la mise en état accordant une provision *ad litem* », Note sous Cass. 2<sup>e</sup> civ. 11 septembre 2025, n°22-23.162, *La semaine juridique, Édition générale*, LexisNexis, 2025, n°45, p. 1216.

- « Irrecevabilité de la tierce opposition à la récusation d'un expert formée par une partie à l'instance principale », Note sous Cass. 2<sup>e</sup> civ. 3 juillet 2025, n° 22-24.675, *Gazette du Palais*, Lextenso, 2025, n°32, p. 65.

- « Excès de pouvoir du juge de la mise en état révisant une pension alimentaire : deux scénarios alternatifs », Note sous Cass. 2<sup>e</sup> civ. 12 juin 2025, n° 23-18.832, *Gazette du Palais*, Lextenso, 2025, n°32, p. 55.
- « Bug du RPVA entraînant la disparition de messages : les parties ne sont pas responsables », Note sous Cass. 2<sup>e</sup> Civ. 18 septembre 2025, n°23-10.454, *Dalloz Actualité*, 10 septembre 2025.
- « Commet un excès de pouvoir le conseiller de la mise en état qui enjoint les appelants à synthétiser leurs écritures à peine de radiation », Note sous Cass. 2<sup>e</sup> Civ. 3 juillet 2025, n°22-15.342, *Dalloz Actualité*, 10 septembre 2025.
- « Tierce opposition : une conception équilibrée de l'intérêt à agir », Note sous Cass. 2<sup>e</sup> civ. 20 mars 2025, n° 22-24.353, *Gazette du Palais*, Lextenso, 2025, n°25, p. 43.
- « La saisine de la juridiction de renvoi après cassation n'introduit pas une nouvelle instance : effets sur l'application des revirements de jurisprudence », Note sous Cass. 2<sup>e</sup> civ. 22 mai 2025, n° 22-22.868, *Gazette du Palais*, Lextenso, 2025, n°25, p. 40.
- « Changement de représentant durant l'instance : les conclusions déposées par le défenseur syndical saisissent la Cour, même quand l'avocat ne conclut pas », Note sous Cass. 2<sup>e</sup> civ. 6 mars 2025, n° 22-19.083, *Gazette du Palais*, Lextenso, 2025, n°25, p. 29.
- « Assignation délivrée à plusieurs personnes : un seul enrôlement suffit », Note sous Cass. 2<sup>e</sup> Civ. 22 mai 2025, n°22-23.066, *Dalloz Actualité*, 6 juin 2025.
- « Pas de péremption encourue en l'absence de diligences mises à la charge des parties : la généralisation se poursuit », Note sous Cass. 2<sup>e</sup> civ. 12 décembre 2024, n° 22-14.244 ; Cass. 2<sup>e</sup> civ. 12 décembre 2024, n° 22-18.352 et Cass. 2<sup>e</sup> civ. 9 janvier 2025, n° 22-19.501, *Gazette du Palais*, Lextenso, 2025, n°14, p. 54.
- « Élément déclencheur du contrôle du formalisme excessif : illustration par comparaison », Note sous Cass. 2<sup>e</sup> civ. 28 novembre 2024, n° 22-16.664 et Cass. 2<sup>e</sup> civ. 12 décembre 2024, n° 22-11.816, *Gazette du Palais*, Lextenso, 2025, n°14, p.67.
- « Pas de péremption encourue en l'absence de diligences mises à la charge des parties : jusqu'où généraliser ? », Note sous Cass. 2<sup>e</sup> civ. 10 octobre 2024, n°22-12.12882 et 22-20.384, *Gazette du Palais*, Lextenso, 2025, n°2, p.69.
- « Irrecevabilité de l'appel incident interjeté dans le but de retarder le prononcé du divorce par une partie ayant obtenu pleine satisfaction », Note sous Cass. 1<sup>re</sup> civ. 23 octobre 2024, n°22-17.103, *Gazette du Palais*, Lextenso, 2025, n°2, p.74.

2024 :

- « Lorsque la comparaison est raison », *Revue de la recherche juridique – Droit prospectif*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2024, n°2, p.639.
- « Condamnation par la CEDH du refus de régularisation d'un dépôt de pièce par la Cour de cassation : où commence le formalisme excessif ? », Note sous CEDH 21 novembre 2024, n°78664/17 Justine c. France, *Dalloz Actualité*, 3 décembre 2024.
- « La tierce opposition doit contester ce qui a été jugé dans la décision à laquelle elle s'oppose », Note sous Cass. 2<sup>e</sup> civ. 24 octobre 2024, n°22-16.073, *Dalloz Actualité*, 15 novembre 2024.
- « Clarifications sur la recevabilité de pièces étayant une note en délibéré », Note sous Cass. 2<sup>e</sup> civ., 3 octobre 2024, n°22-15.145, *Dalloz Actualité*, 15 octobre 2024.
- « L'enseignement du contrôle de proportionnalité », *Recueil Dalloz*, Dalloz, 2024, p. 1626.

2023 :

- « Option tacite pour le droit viager au logement : une précision qui appelle des précisions », Note sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 25 oct. 2023, n° 21-23.999, *La Gazette du Palais*, Lextenso, 2024, n°2, p. 29.

## **Interventions et colloques**

- 2026 : « *L'influence de l'enseignement du syllogisme juridique* », prise de parole lors du colloque « L'image du droit transmise à l'université » du CDED YS de l'Université Perpignan Via Domitia.
- 2025 : « *L'espoir, une clef de lecture de l'exigence d'un intérêt à agir né et actuel ?* », prise de parole lors du colloque de l'ADENDUR de l'Université de Reims sur le thème « Espoir et droit »
- 2024 : « *Personnification des entités animales, naturelles et robotiques : les éclairages du débat passé sur la personnalité morale* », prise de parole lors du Colloque de la jeune recherche de l'université de Perpignan sur le thème de « La personnification : perspectives juridiques ».
- 2023 : « *Values in family law : a shift from value judgement to values in judgement* », prise de parole lors du *6th Seminar of the International Network of Doctoral Studies in Law*, Université de Łódź (Pologne).
- 2019 : « *Le juriste face à l'égalité* », prise de parole lors des Rencontres doctorales des Universités de Venise (Italie) et Paris-Nanterre.

### **Autres travaux de rédaction**

-2023 : Secrétariat du groupe de travail et rédaction du rapport *Pour un traitement rationnel des litiges sériels, de l'action de groupe au procès pilote* du Club des juristes (publié en 2025).

-2022 : Rédaction du *Livre vert de la justice commerciale* pour le compte de l'association Paris Place de Droit (publication par LexisNexis en octobre 2023).